

Les considérations qui précèdent suffisent à mon sens, à dicter la réponse. Je n'insiste pas et je me borne à déclarer que, personnellement, je déconseille le mariage et la grossesse aux femmes tuberculeuses, pour la raison que la grossesse tend à réveiller et à aggraver la tuberculose endormie ou torpide.

2° *Traitement curatif.* — Si, malgré vos conseils, la femme est enceinte, vous devrez lutter contre la décalcification, qui peut favoriser le réveil et l'évolution rapide de la tuberculose. Vous donnerez le traitement de Ferrier associé à l'adrénaline, qui, en outre de l'influence qu'elle pourra exercer sur la fixation des sels de chaux, fera souvent disparaître, tout au moins, les vomissements et permettra, par là, l'alimentation nécessaire.

Mais, malgré la thérapeutique la plus active, vous serez rarement assez heureux pour éviter les redoutables méfaits de la grossesse chez vos tuberculeuses.

Aussi bien s'est-on demandé si on ne serait pas autorisé à interrompre cette grossesse homicide en pratiquant l'avortement thérapeutique.

Cette pratique a été proposée par Pasquali et Bompiani; elle a été adoptée ensuite par les Anglais et les Américains (William Duncan, Simpson). Le professeur Pinard s'élève éloquemment contre cette méthode, à laquelle ont adhéré également les Allemands.

Tout dernièrement, cependant, Kœhne l'a rejetée. Il convient de ne l'accepter que comme un procédé d'exception, dont l'emploi, s'il se généralisait, apparaîtrait, suivant l'expression du professeur Pinard, comme un des moyens de "*la prophylaxie de la naissance*".

3° *Mesures préservatrices pour l'enfant.* — Dès que l'enfant sera né, on l'arrachera immédiatement à sa mère, afin d'éviter la contagion directe, et on lui donnera une nourrice; cette séparation est de toute nécessité, si cruelle qu'elle puisse paraître et qu'elle soit.